

Conseil d'école du 03/11/2015

PRESENTS :

Mairie : Mme Houard,

DDEN : Mr Auger

Parents : Mme Chambon, Mme Malatré, Mr Vezinhét, Mme Brouard, Mme Langlois

Equipe pédagogique : Mr Lorieux, Mr Bernard, Mmes Périers, Moreau, Desmadrille, Pillet et Régnauld

EXCUSÉ : Mr Delaume, Inspecteur de l'Education Nationale., Mme Delaire

Début : 17h30

Rappel ordre du jour :

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| 1) Les élections | 5) Les actions et projets |
| 2) Le règlement intérieur | 6) La sécurité |
| 3) Bilan de la rentrée | 7) Questions diverses |
| 4) Le projet d'école | |

1) Les élections et installation du conseil d'école

Rappel du scrutin du 09 octobre 2015:

Nombres d'électeurs inscrits : 240 (232 en 2014, 241 en 2013)

Nombres de votants : 108 (117 en 2014, 118 en 2013)

□ taux de participation : 45% (50.43 % en 2014, 48.9% en 2013)

Bulletins blancs ou nuls : 11

Suffrages exprimés : 97

Nombre de sièges à pourvoir : 6

Sont donc élus :

Pour L'AMICALE DES CULOTTES COURTES

Mr VEZINHET

Mme DELAIRE

Mme MALATRE

Mme BROUARD

Mme CHAMBON

Mme LANGLOIS

Rappel des attributions prioritaires du Conseil d'école.

Le Conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1. Vote le règlement intérieur de l'école.

2. Donne son avis sur l'organisation de la semaine scolaire.

3. est consulté sur :

- les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement

- l'utilisation des moyens alloués à l'école ;

- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;

- les activités périscolaires ;

- la restauration scolaire ;

- l'hygiène scolaire ;

- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles *prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.*

Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, *conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.*

Il est informé sur la composition des classes et les conditions dans lesquelles les enseignants organisent les rencontres avec les parents et leurs élèves.

2) la rentrée et le fonctionnement de l'école :

Équipe éducative et effectifs :

Mme PILLET: 24 CP

Mr LORIEUX : 6 CP / 16 CE1 = 22

Mme PERIERS : 16 CE1/ 8 CE2 = 24

Mme MOREAU et Mme DESMADRILLE : 16 CE2/ 10 CM1 = 26

Mr BERNARD : 19 CM1 /6 CM2 = 25

Mme REGNAULT : 26 CM2

→ 30 CP

→ 29 CM1

→ 32 CE1

→ 32 CM2

→ 24 CE2

Effectif de l'école : 147 élèves -

Décloisonnement tous les départs d'après-midi pour réunir les élèves par niveau

Mme MONTMASSON : remplace Mme REGNAULT le MARDI.

Mme MOREAU travaille à mi-temps le lundi et mardi ; Mme DESMADRILLE complète ce mi-temps le jeudi et vendredi. Les mercredis sont répartis entre les deux maîtresses.

Mme PETIT : est là tous les après-midi bénévolement pour tenir la BCD

Mme AIT Emploi de vie scolaire pour la direction a terminé son contrat début octobre, Mme JEROME la remplace depuis le 3 novembre 2015. Elle est là les lundis, mardis, jeudis et vendredis jusqu'à 11h20 le matin et jusqu'à 15h20 l'après-midi.

Le jour de décharge de direction passe au MARDI.

Les rythmes scolaires : mise en place des APC :

Les APC ont lieu, sur proposition de l'enseignant soit le matin de 8h à 8h30, soit après la classe de 15h40 à 16h30.

3) Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école a été modifié en fonction du règlement départemental.

→Explication des documents distribués aux familles

Validation du règlement modifié à l'unanimité.

4) Le projet d'école : avenant 2015-2016

Identification des besoins des élèves :

Apprendre à vivre ensemble.
 Devenir citoyens, se respecter, respecter l'autre, son environnement.
 Développer l'usage des TICE.
 Apprendre à être élève.

Cette année, les 3 axes de l'avenant du projet d'école sont :

- l'amélioration des résultats des élèves,
- la vie scolaire et citoyenne.
- la liaison école-famille

Présentation de l'avenant

Contenus prioritaires (en lien avec le projet d'école et les besoins identifiés)	Modalités :		
	pour les élèves (nature des APC, évolution au cours des périodes ...)	Pour les enseignants (enseignant seul, co-intervention, enseignant d'une autre classe ...)	lien avec le PEDT : (plage horaire commune, activité commune, intervenant territorial avec enseignant sur temps APC, complémentarité des APC et TAP ...)
<u>Cycle 2 :</u> Apprendre à devenir élève Apprendre à vivre ensemble Devenir citoyen Développer l'usage des TICE	P1 et P2 ATP : méthodologie P1, 2,3 et 4 Participer à un projet jardin	Enseignant seul Enseignant seul	
<u>Cycle 3 :</u> Apprendre à devenir élève Apprendre à vivre ensemble Devenir citoyen Développer l'usage des TICE	P1 : ATP : méthodologie P2 : Participer à un projet jardin P1 à 4 : APE	Enseignant seul Co-intervention Enseignant seul	

Les actions prévues :

Axe1 relevant de l'amélioration des résultats des élèves,

- poursuite du travail sur la liaison entre les GS et les CP,
- cycle2 et 3 : travail sur la compréhension de lecture avec la mise en place de rituels développant la compréhension fine.
- liaison CM2-6^{ème} : poursuite des échanges avec des classes de 6^{ème} et Mme Chabert
- conforter le travail en équipe autour des élèves en difficulté.
- permettre aux élèves de se motiver et de montrer de l'intérêt pour le domaine scolaire : travail en petits groupes lors des APC autour de projets motivants : ruche, jardin...

Axe2: relevant de la vie scolaire et citoyenne

- Pour favoriser l'adoption d'une démarche citoyenne et lutter contre les discriminations :

- travail sur le blog
- projet ruche
- projet jardin
- Projet autour de la citoyenneté avec la mairie
- projet musique : chorales

- Pour travailler sur le respect des règles de vie communes et sur la gestion des temps informels :
 - Élaboration de règles pour les jeux de cour.
 - Mise en place de jeux traditionnels pour temps de récréations.
 - Mise à disposition de matériel pour des jeux de cour
 - Mise en place de règles communes de déplacement des classes dans les couloirs
- Pour renforcer l'éducation à la santé et à la sécurité : passage du permis internet et du permis piéton.

Axe3 : liaison école-famille.

- Pour soutenir les élèves en difficulté : rencontres régulières avec les familles.
- Pour mobiliser les familles autour de la réussite scolaire : remise des bulletins individuellement en décembre ou janvier.
- réalisation d'une fiche méthodologique aidant à favoriser la réussite.

Il est possible de prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de liaison ou du cahier de texte.

Rappel : Toute absence doit être signalée par téléphone le plus tôt possible (avant la classe) et par écrit sur papier libre pour archive.

5) Les actions et les projets de l'année 2015-2016

→ Actions passées ou en cours :

Rencontre Hand pour les élèves de CE1/CE2, CM1/CM2 et CM2

Les CP, CP-CE1, CE1-CE2 ont participé à « La grande lessive ».

Participation à la Semaine du goût pour la classe de CM2

Les CM2 ont participé à l'opération « dessins de Noël pour les militaires français en OPEX. »

Projet Wikipédia pour les classes CE1/CE2 et CM1/CM2

Les CM1/CM2 participent à des rallyes maths avec une classe des Charmilles.

→ À venir :

Participation aux écoles qui chantent pour les classes de CP ; CE1/CE2 ; CE2/CM1 ; CM1

Travail avec l'école de musique.(Mme Harel)

Vente de sapins début décembre.

Travail sur la ruche

Projet jardin, une nouvelle inscription aux concours des écoles fleuries est envisagée.

Visite des musées du Berry et Estève et du muséum pour les CP, CP/CE1, CE1/CE2 et CM1/CM2

Spectacle en anglais pour les CE2/CM1 et les CM2 le 25 janvier 2016

Liaison cm2-6eme (projet en cours d'élaboration)

Participation au projet départemental « Cherlurelu » autour de la lecture pour les classes de CP, CP/CE1 et CE1/CE2

Fête de l'école → le 17 juin 2016

6) La sécurité:

Exercice incendie fait le 22/09/2015 : évacuation de 119 élèves en 2,40min
2 autres exercices sont prévus et auront lieu sans que les enseignants soient prévenus.
Le PPMS est à jour ; la mairie a fourni 2 caisses de matériel et de l'eau- un exercice sera programmé dans l'année.

7) Questions diverses

- Mme Régnault demande à la mairie pourquoi il n'y a pas de retour quant aux demandes d'intervention dans l'école. Le nouveau système de demandes devait permettre aux écoles de savoir si les interventions étaient prévues ou refusées, or non seulement il n'y a pas de réponses, mais des demandes importantes comme les verrous sur les portes des toilettes (demandé depuis 2013) ne sont pas traitées.

- Mme Régnault alerte donc à nouveau la mairie sur le fait que les enfants n'ont pas de verrous sur les portes des toilettes depuis 2013. (vu au CE en 2013, demande de travaux du 30/01/2014 et du 26/11/2014.). Certains enfants ne vont pas aux toilettes car ils ne peuvent pas tenir la porte fermée. Cette situation relève de l'hygiène et du bien-être des élèves et nous parait plus qu'urgente.

- De même, presque tous les robinets des toilettes ont trop de pression, les élèves « prennent une douche » lorsqu'ils se lavent les mains. Une demande a été faite le 26/11/2014 à ce sujet.

- Les enseignants signalent de nouveau que les stores des classes ne sont plus occultants et qu'il faudrait envisager de les changer car on peut difficilement utiliser les vidéoprojecteurs et rétroprojecteurs.

- Mme Pillet redemande si son poste de musique peut être changé afin qu'elle puisse utiliser les CD. (5 postes de l'école ne lisent pas tous les CD)

- Serait-il possible d'avoir des bancs fixes dans la cour de l'école pour que les élèves puissent avoir un endroit pour s'asseoir ?

- Afin d'étendre le jardin, Mr Bernard demande si on peut enlever l'arbuste au fond de la cour et ajouter une barrière pour y faire un potager.

8) Remerciements

L'équipe enseignante remercie la Mairie et les services techniques pour les travaux faits pendant l'été.

FIN DE SEANCE : 19h00

La secrétaire de séance : Mme Pillet

La directrice : Mme Régnault